



Guide
de prévention
des accidents
domestiques



CONNAITRE ET PRÉVENIR LES RISQUES DOMESTIQUES

Pour se développer, l'enfant a besoin d'expérimenter le monde qui l'entoure et le domicile est un lieu riche en découvertes. Que l'on soit parent ou professionnel, il faut redoubler d'efforts pour maintenir l'enfant dans un environnement sécurisé.

Pour que le domicile reste un lieu serein pour l'enfant, les parents et les professionnels doivent connaître les informations sur les dangers domestiques.

Les accidents de la vie courante touchent plus de 11 millions de personnes chaque année. Les enfants et les seniors sont les premières victimes.

Le but de ce guide est de pouvoir mieux appréhender les risques, chaque pièce recelant des pièges plus ou moins visibles.

Voici quelques précautions à prendre en fonction des dangers, que vous soyez professionnel ou parent.

PETIT MOT POUR LES PROFESSIONNEL(LE)S, ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S ET ASSISTANT(E)S FAMILIAUX(ALES)

En tant que professionnel(le) vous devez garantir la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants que vous accueillez. Afin de vous accompagner au mieux dans l'accueil de l'enfant à votre domicile au quotidien, le service de PMI a décidé de créer ce guide de référence de prévention des risques.

En appliquant les préconisations, vous garantissez des conditions de sécurité optimales.

Ce guide ne se substitue ni à votre vigilance, ni à votre expérience.

Le respect de toutes ces préconisations permet d'offrir des conditions d'accueil optimales.

C'est un outil référentiel destiné à vous accompagner dans la prise en charge des enfants accueillis.

Cependant, le service de PMI préconise un certain nombre de mesures spécifiques pour l'octroi de l'agrément, du renouvellement ou de toutes autres demandes dans le cadre de l'agrément de l'assistant(e) maternel(le) et familial(e).

Voici un récapitulatif.





1 LA CUISINE ET SES DANGERS



Pièce conviviale et chaleureuse, elle est le lieu de nombreux dangers. Un quart des accidents domestiques s'y produit. Au moment de la préparation des repas, il faut être particulièrement attentif. La cuisine n'est pas un espace de jeux !

La cuisine doit être équipée de ventilation mécanique (VMC) ou d'une grille de ventilation non obstruée.

NE JAMAIS LAISSER UN ENFANT SEUL.



◇ DANGERS

△ RISQUES

+ PRÉVENTIONS

• Produits d'entretien et bouteilles d'alcool

- Intoxication par absorption
- Intoxication par inhalation
- Brûlure par contact

• Instruments tranchants / Piquants (couteaux, fourchettes, ciseaux, robots ménagers, tire-bouchon, brochettes...)

- Coupure
- Section
- Hémorragie

• Cuisinière / Casseroles / Plaques électriques / Four...

- Brûlure

• Micro-ondes

- Brûlure par ingestion ou par projection

• Denrées alimentaires (lentilles, cacahuètes...)

- Étouffement

• Chauffe-eau / Appareil de chauffage / Bouteille de gaz / Bouches d'aération

- Brûlure
- Asphyxie
- Intoxication par monoxyde de carbone

- Ranger les produits d'entretien et les bouteilles d'alcool hors de portée des enfants. S'ils sont à portée des enfants, munir les placards d'un système de sécurité efficace.
- Ranger hors de portée des enfants les seaux de ménage contenant de l'eau mélangée ou non aux produits d'entretien.
- Conserver tous les produits dans leur emballage d'origine pour les identifier et renseigner rapidement le médecin ou le centre antipoison en cas de problème.
- Ne pas mélanger les produits entre eux.
- Se conformer à la notice d'utilisation.

- Mettre hors de portée des enfants les appareils ménagers et les ustensiles systématiquement après utilisation.
- Tenir hors de portée des enfants ou se munir d'un système de sécurité efficace.

- Tourner les manches des casseroles et des poêles vers l'intérieur de la cuisinière.
- Four : si la mention « porte froide ou tempérée » n'est pas précisée lors de l'achat de l'appareil, installer une grille de protection ou éviter l'utilisation en présence des enfants ou l'accès à la cuisine.

- Quelque soit le mode de réchauffage, toujours vérifier la température des aliments solides ou liquides (après les avoir bien mélangés) sur l'intérieur de l'avant-bras (poignet).
- Attention aux projections en retirant un liquide chauffé aux micro-ondes.
- Privilégier l'utilisation du chauffe-biberon, ne jamais réchauffer le lait maternel au micro-ondes.

- Ne pas stocker dans des placards à portée des enfants ou mettre un système de sécurité efficace.

- Entretien annuel obligatoire de la chaudière par un professionnel avec remise d'une attestation d'entretien.
- Ne pas obstruer les bouches d'aération nécessaires à une bonne ventilation de la pièce.
- Gaz : vérifier la date de péremption du tuyau.
- Distributeur d'eau chaude : vérifier la température de l'eau (thermostat).



2 LA SALLE DE BAINS ET SES DANGERS



L'eau, l'électricité, la vapeur font de cette pièce un lieu où 4 % des accidents domestiques se produisent. Quelques instants sans surveillance et l'enfant peut se noyer même dans quelques centimètres d'eau. De même, restez vigilant vis-à-vis de la température de l'eau des robinets.

Cette pièce doit être équipée de ventilation mécanique (VMC) ou d'une grille de ventilation non obstruée.

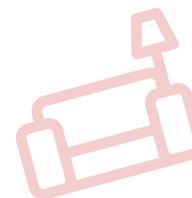
NE JAMAIS LAISSER UN ENFANT SEUL.



◇ DANGERS	△ RISQUES	+ PRÉVENTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Table à langer 	<ul style="list-style-type: none"> • Chute 	<ul style="list-style-type: none"> • Toujours garder une main sur l'enfant. • Le point de change doit permettre la surveillance et la sécurité des autres enfants. • L'usage de table à langer murale doit tenir compte du poids et de la taille de l'enfant. • Il est préférable d'utiliser une table à langer ; si cela n'est pas possible l'enfant peut être changé sur un autre support (sol, table...) dans le respect de l'hygiène, l'intimité et la sécurité de l'enfant.
<ul style="list-style-type: none"> • Baignoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Noyade • Chute • Brûlure 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller l'enfant, ne jamais le laisser seul. • Prévoir des tapis antidérapants. • Privilégier les robinets thermostatiques. • Vérifier la température de l'eau du bain avec un thermomètre (37°). • Aucune vidange d'appareils ménagers dans la baignoire (lave-linge). • <i>Il n'est pas souhaitable que les assistant(e)s maternel(le)s donnent le bain aux enfants accueillis.</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Produits de toilette / Armoire à pharmacie / Rasoirs / Ciseaux / Coupe-ongles 	<ul style="list-style-type: none"> • Intoxication • Allergie • Coupure, section, hémorragie 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre hors de portée des enfants, tout produit de toilette cosmétique et médicament (même sur la table à langer). • Mettre hors de portée des enfants, les objets coupants, piquants, tranchants.
<ul style="list-style-type: none"> • Appareils électriques (rasoir, sèche-cheveux, fer à lisser, radio, chauffage d'appoint...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Électrocution • Brûlure • Étranglement 	<ul style="list-style-type: none"> • Débrancher et ranger les appareils après utilisation. • Ne pas utiliser de rallonges, ni de prises multiples.
<ul style="list-style-type: none"> • WC 	<ul style="list-style-type: none"> • Intoxication • Enfermement 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un verrouillage en hauteur ou un déverrouillage extérieur. • Produits d'entretien hors de portée des enfants ou sécurisés. • Pas de bloc ou stick désinfectant dans la cuvette, de désodorisant, d'encens, de bougie, de vaporisateur d'ambiance.



3 LA SALLE, LE SALON, LA SALLE DE JEUX, LA VERANDA ET LEURS DANGERS



Pièces de vie, pièces de confort, pièces conviviales... Mais les risques existent !

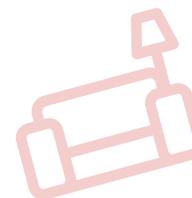
NE JAMAIS LAISSER UN ENFANT SEUL.



◇ DANGERS	△ RISQUES	+ PRÉVENTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Cheminée / Insert / Poêle 	<ul style="list-style-type: none"> • Brûlure / Incendie • Chute • Intoxication, asphyxie 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer un pare-feu fixe ou une grille de sécurité infranchissable et garantissant la sécurité de l'enfant. • Les angles saillants doivent être protégés. • Le conduit de cheminée doit être ramoné une fois par an comme l'exige l'assurance incendie. • Le logement doit être équipé d'au minimum un détecteur de fumée normalisé (depuis le 8/03/15) muni du marquage CE et doit être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604 (dans les logements comportant plusieurs étages, il est recommandé d'installer un détecteur par étage et plusieurs dans ceux de grande surface).
<ul style="list-style-type: none"> • Escalier / Escabeau / Mezzanine / Chaise haute / transat / Couffin cosy 	<ul style="list-style-type: none"> • Chute 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des barrières de sécurité en haut (si l'enfant fréquente les pièces de l'étage) et en bas des escaliers d'une hauteur minimum de 73 cm. • Les barrières accordéon à croisillons sont interdites. • Respecter un espace maximum de 9 cm entre les barreaux verticaux, pour les rambardes et garde-corps à barreaux horizontaux ; sécuriser avec un plexiglass ou un autre dispositif approprié (type filet, planche...) garantissant la sécurité de l'enfant ; la hauteur doit être de 1,10 m. • Empêcher également l'accès arrière pour les escaliers sans contremarche. • Chaise haute : utiliser systématiquement le système d'attache de la chaise haute ou en rajouter un adapté et homologué en cas d'absence sur celle-ci. Ne jamais laisser l'enfant seul, la chaise haute n'est pas un système de sécurisation en cas d'absence même courte. • Ne jamais mettre en hauteur transat, couffin, cosy. • Éviter l'usage de trotteur.
<ul style="list-style-type: none"> • Table basse / Meuble / Tapis / Nappe / Étagère / Pot de fleurs / Marches d'escalier... 	<ul style="list-style-type: none"> • Chute • Blessure • Coup 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre des angles de protection aux coins saillants. • Attention avec les nappes, l'enfant pourrait involontairement tirer, faisant tomber le contenu posé sur la table. • Mettre des coins antidérapants aux tapis. • Bien fixer les étagères au mur.
<ul style="list-style-type: none"> • Rideaux / Cordons / Embrasses de rideaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Etranglement 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre les cordons hors de portée des enfants, les fixer ou utiliser des tiges rigides.
<ul style="list-style-type: none"> • Plantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Empoisonnement • Intoxication • Etouffement • Irritation de la peau • Allergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir les plantes hors de portée des enfants, toute plante étant potentiellement toxique. • Eliminer les billes d'argile et les perles d'eau.



3 LA SALLE, LE SALON, LA SALLE DE JEUX, LA VERANDA ET LEURS DANGERS



• Clés et serrures	• Etouffement • Chute • Intrusion	• Retirer les clés des serrures des portes (entrée, cellier, garage, sous-sol, porte-fenêtre). Les ranger hors de portée des enfants. • Fermer à clé porte d'entrée et portail si les enfants sont dans le jardin.
• Fer à repasser	• Brûlure • Blessure	• Ne jamais repasser en présence d'un enfant. • La table et le fer à repasser doivent être hors de l'espace où évolue l'enfant.
• Armes à feu, armes blanches	• Blessure grave	• Mettre les armes hors de portée des enfants (dans un endroit inaccessible). • Armes à feu : installer un système de sécurité fermé à clé, elles doivent être déchargées. • Ranger les munitions séparément et sous clé.
• Espace jeux, coffre à jouets, portes	• Asphyxie / Pincement / Ecrasement • Section de doigts / Etouffement	• Utiliser des jouets de préférence conformes aux normes NF et adaptés à l'âge de l'enfant et à ses capacités. • Vérifier fréquemment l'état des jouets, les jeter s'ils sont cassés ou dangereux (billes, perles, œil de poupée ou de peluche, boutons, épingles ...). Attention également aux piles. • Équiper le coffre d'un système de blocage qui empêche la fermeture complète. • Être très vigilant pour les jouets fonctionnant avec des piles et les jouets faits maison.
• Terrasse / Balcon / Fenêtres / Baies vitrées	• Chute / Défenestration / Traumatisme	• Les portes fenêtres des étages doivent comporter un garde-corps à 1,10 m du sol et des barreaux espacés de 9 cm au maximum, sinon l'ouverture sera limitée par un moyen approprié (clenche à serrure ou entre bailleurs). • Ne pas placer d'objets, de meubles, de lits proches des fenêtres, ceux-ci pouvant servir de marchepied. • Terrasse et balcon doivent être sécurisés par des barrières de protection d'une hauteur de 1,10 m au-dessus du point accessible le plus haut et ne pas pouvoir être escaladé. • Matérialiser les baies vitrées.
• Sacs / Poches en plastique / Corps étrangers dans les orifices naturels / Piles / Punaises / Objets de petite taille / Sarbacanes, Sifflets	• Etouffement / Asphyxie / Entrée ou placement de corps étrangers dans les orifices naturels	• Mettre hors de portée des enfants, sacs, poches plastiques, friandises, cacahuètes... • Vigilance particulière lors des activités de transvasement utilisant des lentilles, du riz...
• Bougie / Allumettes / Guirlande électrique / Sapin de Noël / Déguisements	• Brûlure / Incendie	• Être particulièrement vigilant les jours de fête, lors des goûters d'enfants. • Attention, les déguisements sont souvent fabriqués avec des matières inflammables, veiller à ce que les enfants n'approchent pas une source de chaleur ou une flamme.
• Prises électriques	• Brûlure par électrisation ou électrocution	• Installer des prises à éclipses ou des cache-prises. • Ne jamais laisser de rallonge électrique branchée ou de fils dénudés ou à proximité d'un point d'eau.
• La véranda	• Coup de chaleur / Coup de froid	• Elle doit être tempérée l'été et chauffée l'hiver. • Elle répond aux mêmes normes que les autres pièces d'accueil. • S'il y a une piscine à l'intérieur, un jacuzzi ou un spa, la véranda doit être sécurisée : porte de la véranda fermée et non accessible aux enfants.



4 LA CHAMBRE ET SES DANGERS



Le temps de repos des enfants est fondamental pour leur équilibre et leur croissance. Il est donc indispensable que leur lit fasse l'objet d'une vigilance particulière afin qu'ils puissent y dormir en toute sécurité et que ce repos se fasse dans un endroit dédié. Cette pièce doit être munie d'une fenêtre.

LE SOMMEIL D'UN ENFANT SE SURVEILLE



◇ DANGERS

• Lit / Literie / Mobiles / Bijoux / Peluches

△ RISQUES

• Chute / Étouffement /Étranglement

+ PRÉVENTIONS

- Utiliser du matériel homologué, adapté à l'âge, en bon état et propre.
- Literie adaptée au lit.
- Le linge de lit (draps) doit être personnel à chaque enfant et lavé régulièrement.
- Ne pas utiliser de lits superposés avant l'âge de six ans.
- Installer le lit loin d'une fenêtre. La fenêtre doit être dégagée. Si présence d'un lit à échelle, celle-ci doit être neutralisée.
- Pas de bijoux (ni collier d'ambre) pour coucher les enfants, pas d'objets avec cordelette (sucette, hochet, boîte à musique...), pas de grosses peluches, pas de grand «doudou».
- Prévention de la mort inattendue : coucher les nourrissons sur le dos est impératif.
- Pas de couverture, pas d'oreiller, pas de tour de lit. Pas de surmatelas dans les lits-parapluie.
- Utiliser des « turbulettes » ou surpyjamas. Température de la pièce : 18-19° et aération quotidienne. Pas de tabagisme passif.
- Observer l'enfant pendant son sommeil, son rythme respiratoire et la coloration de sa peau.
- Ne pas mettre le lit près du radiateur ou près de la fenêtre (risque d'effet de serre).

La chambre doit être située dans un endroit propre, calme, non surchargée ou encombrée (par des meubles, canapés, jouets, etc...). Chaque chambre doit avoir une ouverture (fenêtre ou velux) pour permettre une aération quotidienne.

Les professionnels doivent mettre à disposition des enfants un lit individuel. Il est plutôt conseillé que chaque enfant possède son lit, afin d'avoir ses repères et s'approprier son espace de sommeil.

Trois types de lits peuvent être utilisés : le lit bois à barreaux, le lit bois pliant ou le lit parapluie. Privilégier l'utilisation des lits bois, notamment lorsque l'enfant est amené à y dormir plusieurs heures dans la journée.

L'usage d'un lit couchette pour les enfants d'âge préscolaire peut être envisagé pour la préparation à la scolarisation.

Le lit parapluie peut être utilisé ; son état de fonctionnement doit être contrôlé régulièrement. Vérifier le mécanisme qui maintient le lit ouvert, le dispositif de pliage

(il doit être équipé de mécanisme de verrouillage afin d'éviter que le lit ne se plie involontairement et qu'il n'existe aucun risque de coincement entre les différents éléments du lit, en particulier sous l'effet du poids de l'enfant. Il ne doit pas pouvoir être manœuvré de l'intérieur par l'enfant).

Ne jamais ajouter de surmatelas.

Ne jamais coucher un enfant de moins de 6 ans dans un lit à mezzanine. **Pour les professionnel(le)s, l'échelle doit être impérativement retirée ou neutralisée.**

Le lit doit être homologué et répondre aux normes françaises et européennes en vigueur. Le lit à barreaux doit être équipé d'un matelas ferme dont les dimensions sont celles indiquées par le fabricant du lit. L'espacement des barreaux est de 6,5 cm maximum (un écartement trop important comporte un risque d'étranglement si l'enfant y glisse sa tête).



5 LE JARDIN ET SES DANGERS



Le jardin est un lieu où les enfants peuvent s'amuser et se détendre, le risque d'accident y est cependant important.

NE JAMAIS LAISSER L'ENFANT SEUL.



◇ DANGERS	△ RISQUES	+ PRÉVENTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Entourage de la maison 	<ul style="list-style-type: none"> • Accident de la circulation • Traumatismes divers 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer une clôture efficace d'une hauteur de 1,10 m que l'enfant ne pourra escalader. Si l'ensemble du jardin ne peut être clôturé, un espace de jeux est à délimiter de la même façon. Etre vigilant quant à la taille du maillage du grillage afin qu'un enfant ne puisse y passer la main (surtout si présence de chien chez le voisin). • Pas d'objets à proximité pouvant servir de marchepied. • Munir le portail d'un système de fermeture avec sécurité. • Respecter l'écartement maximum de 9 cm entre les barreaux verticaux. • Rester vigilant quant aux fermetures automatiques.
<ul style="list-style-type: none"> • Pièces d'eau / Puits / Récupérateur d'eau de pluie / Bassin à poissons / Cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Noyade 	<ul style="list-style-type: none"> • Obturer les récupérateurs d'eau de gouttières, puits et tonneaux par un système ne pouvant être déplacé par un enfant et pouvant supporter son poids. • Empêcher l'accès aux bassins et pièces d'eau par une clôture d'une hauteur minimale de 1,10 m, qu'un enfant ne peut escalader, et avec un portail sécurisé
<ul style="list-style-type: none"> • Jeux d'extérieurs (portique, toboggan...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Chute / Traumatisme / Blessure 	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir du matériel homologué et adapté à l'âge de l'enfant. • Bien fixer le matériel selon les instructions. <i>Pour les professionnel(le)s, il est demandé de le sceller.</i> • Vérifier régulièrement l'installation. • Prévoir des aires de réception souples amortissantes. • Neutraliser les échelles.
<ul style="list-style-type: none"> • Réserve de bois 	<ul style="list-style-type: none"> • Ecrasement 	<ul style="list-style-type: none"> • L'enfant ne doit pas y avoir accès.
<ul style="list-style-type: none"> • Bac à sable 	<ul style="list-style-type: none"> • Infection 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer le bac à sable dans un endroit ensoleillé et en plein air. • Ratisser régulièrement le sable pour enlever les éventuels corps étrangers. • Renouveler fréquemment le sable. • Changer le sable au minimum une fois par an. Au préalable, le bac est lui-même nettoyé. • Recouvrir le bac à sable avec une bâche ou un couvercle en dehors des temps de jeux pour éviter que le sable ne soit souillé par les animaux (les excréments) ou les intempéries.
<ul style="list-style-type: none"> • Garage / Remise à outils / Produits de jardinage / Abris de jardin / Barbecue / Plancha 	<ul style="list-style-type: none"> • Coupure / Section / Ecrasement • Brûlure chimique / Intoxication 	<ul style="list-style-type: none"> • Les rendre inaccessibles aux enfants. • Ne pas tondre la pelouse en présence des enfants même avec un robot automatique. • Sécuriser la descente du garage ou de sous-sol par des protections (hauteur 1,10m si besoin). • Pour les planchas, retirer la bouteille de gaz. • Sécuriser les outils de jardin. • <i>Pour les assistant(e)s maternel(le)s ne pas utiliser le barbecue et les planchas en présence des enfants.</i>



5 LE JARDIN ET SES DANGERS



<ul style="list-style-type: none"> • Plantes / Baies / Champignons... 	<ul style="list-style-type: none"> • Intoxication / Allergie • Empoisonnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance des enfants et éducation aux risques liés à l'environnement : toutes les plantes sont potentiellement toxiques pour l'enfant. • Il est de la responsabilité du professionnel de vérifier la toxicité des plantes.
<ul style="list-style-type: none"> • Insectes 	<ul style="list-style-type: none"> • Allergie / Etouffement 	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre aux enfants à regarder ce qu'ils mangent et boivent. • Être particulièrement vigilant lors des repas pris à l'extérieur. • Pendant les temps de repos, l'enfant doit être protégé par un dispositif efficace et adapté.
<ul style="list-style-type: none"> • Ventilateurs d'aérothermie 	<ul style="list-style-type: none"> • Coupure 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer qu'il y a bien une grille de protection où l'enfant ne peut pas y mettre les doigts.
<ul style="list-style-type: none"> • Spa / Jacuzzi 	<ul style="list-style-type: none"> • Noyade 	<ul style="list-style-type: none"> • Spa et Jacuzzi : bâche obligatoire, tendue et verrouillée avec un cadenas. Si la bâche n'est pas assez tendue prévoir une plaque sur le dessus. • Pour les assistant(e)s maternel(le)s, l'usage est interdit sur les temps d'accueil.

Lorsque vous effectuez des travaux vous-même ou si vous faites appel à un professionnel, il est important de sécuriser la partie en travaux car elle est souvent source de danger pour les enfants.

POUR L'USAGE FAMILIAL ET POUR LES PROFESSIONNELS ASSISTANTS FAMILIAUX (ALES)

LES SPAS EXTÉRIEURS ENTERRÉS OU SEMI-ENTERRÉS :

- la loi du 3 janvier 2003 relative à la prévention des noyades pour les propriétaires des piscines s'applique, quelle que soit la taille du bassin ;
- pour veiller à la sécurité des enfants, il faut donc installer au moins 1 des 4 dispositifs suivants : barrière de protection verrouillée, couverture de bassin, alarme de détection et/ou abri.

L'utilisation d'un spa est fortement déconseillée à des enfants en bas-âge car la température élevée de l'eau peut provoquer un coup de chaleur chez l'enfant augmentant ainsi le risque de déshydratation. Si votre enfant a 6 ans, il pourra éventuellement se baigner dans votre spa à condition qu'il ne reste pas plus de 10 minutes et dans une eau qui ne dépasse pas les 32°C. Sachez tout de même, qu'il existe des spas spécialement conçus pour les enfants ou encore pour les bébés.

Comme dans la piscine, l'enfant risque également la noyade dans un spa. Il est important de le surveiller et ne jamais le laisser seul même s'il vous semble assez autonome et à l'aise dans l'eau.



6 LA PISCINE



Dans le cadre des accidents domestiques, la noyade reste la première cause de décès chez les enfants de 1 à 4 ans.

Chaque année en France, c'est l'équivalent d'une classe de maternelle qui disparaît, sans compter les enfants qui garderont des séquelles ou resteront handicapés à vie.

IL NE FAUT JAMAIS FAIRE DE COMPROMIS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE L'EAU.

POUR L'USAGE FAMILIAL

Selon la loi n° 2003-9 du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines complétées par le décret d'application n° 2004-499 du 7 juin 2004, **les piscines doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité normalisé visant à prévenir le risque de noyade.**

- Barrière de protection ;
- Système d'alarme sonore (alarme d'immersion informant de la chute d'un enfant dans l'eau ou alarme périmétrique informant de l'approche d'un enfant du bassin) ;
- Couverture de sécurité (bâche) ;
- Abri de type véranda recouvrant intégralement le bassin ;

- Ne jamais laisser les enfants accéder seuls au bassin, et y rester sans la surveillance d'un adulte ;
- Équiper les enfants de matériel d'aide à la flottaison (brassards, maillots flotteurs).

POUR LES PETITES PISCINES GONFLABLES OU COQUILLES,

Ne pas dépasser une hauteur d'eau de 15 cm. Vider l'eau systématiquement après utilisation. S'il n'est pas possible de vider la piscine, installer une barrière réglementaire.

POUR LES PROFESSIONNELS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S ET FAMILIAUX(ALES)

Sur le plan professionnel, les assistant(e)s maternel(e)s et familiaux(ales) doivent déclarer les modifications concernant leur vie familiale et leur logement.

Par conséquent, ils ont :

- Le devoir de signaler à l'infirmière ou puéricultrice ou au médecin de Protection Maternelle et Infantile ainsi qu'aux parents-employeurs, la présence ou l'installation d'une piscine ;
- L'obligation de mettre leur piscine aux normes de sécurité ;
- L'obligation de respecter certaines règles : surveiller l'environnement de la piscine : propreté, pas de sol glissant, insectes, ... Toutes les piscines doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité normalisé visant à prévenir le risque de noyade (cf. paragraphe de l'usage familial).

Les mesures supplémentaires à prendre en tant que professionnels sont :

- Les piscines enterrées, les piscines hors-sol et autres points d'eau devront être clôturés par une barrière de protection d'une hauteur de 1,10 m minimum à barreaux verticaux, espacés au maximum de 10 cm (il est recommandé de prévoir l'installation à une distance raisonnable de la piscine) ;
- Cette barrière sera équipée d'un portillon fermé à clef (clef retirée) ;
- Les autres systèmes réglementaires n'assurent pas une fiabilité suffisante dans un cadre professionnel ;

POUR LES PETITES PISCINES GONFLABLES OU COQUILLES

Ne pas dépasser une hauteur d'eau de 15 cm. Vider l'eau systématiquement après chaque utilisation. S'il n'est pas possible de vider la piscine, installer une barrière réglementaire.

POUR LES ASSISTANT(E)S FAMILIAUX(ALES) :

- Ne jamais laisser les enfants accéder seuls au bassin, et y rester sans la surveillance
- de l'assistant(e) familial(e) ;
- Équiper les enfants de matériel d'aide à la flottaison (brassards, maillots flotteurs).



7 LA PLAGE ET SES DANGERS



Pour profiter au maximum des plaisirs de l'eau, du soleil, de la baignade, un minimum de prévention s'impose.

NE JAMAIS LAISSER UN ENFANT SEUL.



◇ DANGERS

• Soleil

△ RISQUES

• Coup de chaleur / Coup de soleil / Brûlure / Insolation
• Déshydratation

+ PRÉVENTIONS

• Ne pas exposer l'enfant au soleil.
• Éviter les heures les plus chaudes (12h à 16h).
• Toujours mettre à l'enfant un chapeau, un tee-shirt, des lunettes de soleil.
• Appliquer de la crème solaire écran total fréquemment, selon les indications du produit utilisé.
• Faire boire de l'eau très souvent à l'enfant.
• Réhydrater la peau après une exposition au soleil.
• Si un traitement médical est en cours, vérifier que l'exposition au soleil n'est pas contre-indiquée.

• Bord de mer / Étang / Rivière / Lac / Mare / Marais

• Noyade
• Blessure / Piqûre
• Morsures d'animaux
• Réactions allergiques

• Ne pas laisser un enfant seul au bord de l'eau.
• Utiliser des équipements homologués (brassards, gilets...)
• Équiper l'enfant de sandales spécifiques en plastique pour éviter les blessures, piqûres ou morsures.
• Fréquenter les plages surveillées.



8 LES ANIMAUX ET LEURS DANGERS



Les accidents dus aux animaux sont souvent des accidents graves. Deux fois sur trois, l'enfant est atteint au visage. Le plus doux des compagnons peut avoir une réaction inattendue !

NE JAMAIS LAISSER UN ENFANT SEUL



◇ DANGERS

• Chiens

• Chats

• Autres animaux (reptiles, rongeurs, tortues...)

△ RISQUES

- Morsure
- Chute
- Allergie
- Affection parasitaire

- Griffure
- Etouffement
- Allergie
- Affection parasitaire

- Maladie parasitaire / Virus
- Infection
- Allergie
- Morsure
- Etouffement

+ PRÉVENTIONS

- Isoler et mettre hors de portée, les animaux à risque d'accident par leur taille ou leur comportement.
- Tous les animaux doivent être en bonne santé. Dans le cas contraire, ils peuvent transmettre des germes et des maladies graves ou provoquer des allergies.

Pour les professionnel(le)s :

- Chaque animal doit avoir son espace différencié de l'espace dédié à l'enfant accueilli.
- L'hygiène de l'animal ainsi que son environnement doivent être compatibles avec l'accueil d'enfant. Une vigilance particulière doit être accordée à la présence de parasites internes et/ou externes.
- Les écuilles de croquettes, eau, les litières et jouets doivent être hors de portée des enfants.
- Les animaux ne doivent pas avoir accès aux chambres réservées à l'accueil des enfants.
- L'animal doit pouvoir être isolé à distance afin de permettre une cohabitation sans danger.

Pour la vaccination, le vermifuge et l'antipuce des animaux : merci de vous rapprocher de votre vétérinaire



La présence de chiens relevant de catégories 1 et 2 est interdite à l'intérieur du domicile des assistant(e)s maternel(le)s et familiaux(ales) pendant la durée du temps d'accueil. Il est obligatoire de prévoir leur isolement (chenil avec double clôture et fermeture) avec un système de sécurité efficace. Ils ne doivent être en aucun cas en contact avec les enfants accueillis.



9 UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT ET À LA SANTÉ DE L'ENFANT



LES ÉCRANS : NE PAS LAISSER L'ENFANT SEUL DEVANT L'ÉCRAN

Très tôt, un petit enfant est captivé par la télévision. Dès 4-5 mois il est attiré par les images. Cependant le développement psychomoteur du bébé suppose qu'il mobilise l'ensemble de ses cinq sens. Les jouets associent la vue, l'audition, le toucher et l'odorat, alors que la télévision ne sollicite que ses yeux et ses oreilles. Même en bruit de fond, la télévision est nocive au développement des bébés, leur capacité à se concentrer sur leurs jeux est moins importante quand celle-ci est allumée. De même, leurs capacités langagières sont ralenties (pour les moins de 17 mois). En revanche, le fait de raconter une histoire augmenterait ces possibilités linguistiques. Ce qui manque à la télévision, c'est qu'elle ne peut pas s'adapter au bébé : elle n'est pas interactive. C'est pourquoi le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et le Ministère de la Santé ont lancé une campagne sur le thème : « **Pas d'écran avant 3 ans** ». Bien sûr, il y a toujours des moments où l'enfant la voit, inévitablement, mais cela ne favorise jamais son développement. Avant trois ans, il n'y a pas de bons programmes pour un enfant..

RÈGLE DES 3-6-9-12 SELON SERGE TISSERON

- 3** Pas de TV avant 3 ans.
- 6** Pas de console de jeu personnelle avant 6 ans.
- 9** Internet après 9 ans.
- 12** Les réseaux sociaux après 12 ans.

À TOUT ÂGE : LIMITER LES ÉCRANS, CHOISIR LES PROGRAMMES, INVITER L'ENFANT À PARLER DE CE QU'IL A VU.

LE TABAC

Le tabagisme passif est nocif pour les enfants ; il augmente le risque d'infection ORL et respiratoire. Vous ne devez pas fumer ni vapoter en présence des enfants, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur. Vous devez aérer votre logement 10 minutes chaque jour. Les mégots doivent être hors de portée d'un enfant. Il est conseillé, après avoir fumé à l'extérieur, de retirer votre veste imbibée de tabac et de se laver les mains avant de revenir vers les enfants.

MAUVAISE VENTILATION : DES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

Une mauvaise ventilation engendre une humidité excessive qui a pour conséquences de favoriser l'apparition de condensation, de moisissures, de bactéries... Une humidité excessive n'a pas que des conséquences néfastes sur votre logement, elle peut aussi provoquer ou aggraver des problèmes de santé. Une mauvaise ventilation peut ainsi entraîner des allergies aux acariens ou aux moisissures. Ces allergies provoquent des symptômes qui vont de l'irritation aux allergies respiratoires (bronchite, asthme...) et touchent en particuliers les enfants.





9 UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT ET À LA SANTÉ DE L'ENFANT

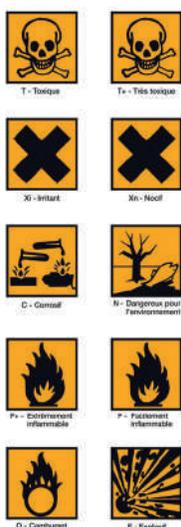


LES PRODUITS CHIMIQUES

Les pictogrammes présents sur les emballages déterminent la dangerosité des produits.

L'étiquette et la notice d'emploi doivent être lues attentivement avant usage.

PRODUITS CHIMIQUES L'ÉTIQUETAGE ÉVOLUE



ancienne collection
Liste de péremption 2015



nouvelle collection
sortie nationale 2008



INRS Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles

Les neuf nouveaux pictogrammes et leurs significations

J'EXPLOSE



Je peux exploser, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements...

JE FLAMBE



Je peux m'enflammer, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, de frottements, au contact de l'air ou au contact de l'eau si je dégage des gaz inflammables.

JE FAIS FLAMBER



Je peux provoquer ou aggraver un accident ou même provoquer une explosion en présence de produits inflammables.

JE SUIS SOUS PRESSION



Je peux exploser sous l'effet de la chaleur (gaz comprimés, gaz liquéfiés, gaz dissous). Je peux causer des brûlures ou des blessures liées au froid (gaz liquéfiés réfrigérés)

JE RONGE



Je peux attaquer ou détruire les métaux. Je ronge la peau et / ou les yeux en cas de contact ou de protection.

JE TUE



J'empoisonne rapidement, même à faible dose.

JE NUIS GRAVEMENT À LA SANTÉ



Je peux provoquer le cancer. Je peux modifier l'ADN. Je peux nuire à la fertilité ou au fœtus. Je peux altérer le fonctionnement de certains organes. Je peux être mortel en cas d'ingestion puis de pénétration dans les voies respiratoires. Je peux provoquer des allergies respiratoires (asthme, par exemple).

J'ALTÈRE LA SANTÉ OU LA COUCHE D'OZONE



J'empoisonne à forte dose. J'irrite la peau, les yeux et / ou les voies respiratoires. Je peux provoquer des allergies cutanées (eczéma, par exemple). Je peux provoquer des vertiges. Je détruis l'ozone dans la haute atmosphère.

JE POLLUE



Je peux provoquer ou aggraver un accident ou même provoquer une explosion en présence de produits inflammables.



9 UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT ET À LA SANTÉ DE L'ENFANT



LE BRUIT

Le bruit est source de fatigue, de troubles du sommeil, de stress, d'agressivité et de problèmes d'audition. Limitez l'utilisation de jeux ou jouets bruyants et veillez à respecter des moments sans fond sonore.

ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

Aide à la prise de médicaments

Les références juridiques citées à l'Article L. 4161-1 du Code de la santé publique, l'Avis du Conseil d'État du 9 mars 1999, la Circulaire DGS/PS3/DAS n° 99-320 du 4 juin 1999 et celle du 27 septembre 2011 relatives à la distribution de médicaments, précisent :

Lorsque son mode de prise ne présente pas de difficultés particulières ni de nécessité d'apprentissage et lorsque le médecin n'a pas prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical, l'aide à la prise du médicament est considérée comme un acte de la vie courante.

Aussi, considérées comme des tiers aidant à accomplir les actes de la vie courante, les Assistant(e)s Maternel(le)s et Familiaux(ales) travaillant à leur domicile ont donc la possibilité d'aider à la prise de médicaments, sous certaines conditions :

- Le professionnel doit être en possession d'une ordonnance en cours de validité ;
- Les parents doivent fournir une autorisation écrite d'administration ;
- Les antipyrétiques doivent être amenés dans leur emballage d'origine et non ouverts ; vérifier au préalable la date de péremption ;
- Pour tous les autres traitements qui nécessitent une reconstitution : **la reconstitution d'un sirop ou autre produit déshydraté ainsi que la première prise, doit être effectuée par les parents.**

Pour les assistant(e)s maternel(le)s

Dans le cas où l'enfant a de la fièvre et :

- si malgré les mesures de prévention, la fièvre de l'enfant augmente ;
- si vous ne disposez pas d'ordonnance ;
- si les parents, ni aucune personne de l'entourage ne peut venir le chercher ; vous devez appeler le 15 pour connaître la conduite à tenir.

Vous ne devez pas délivrer de médicaments sans ordonnance.





9 UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT ET À LA SANTÉ DE L'ENFANT



LE MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE

Les conseils

Lors de l'achat, vérifier que le produit est bien destiné à l'usage qui va en être fait. L'esthétique ne devrait pas être un élément déterminant de votre choix.

- Choisir plutôt des articles lavables.
- L'article de puériculture doit être adapté à l'âge, à la taille et au poids de l'enfant.
- Respecter les instructions de montage et les conditions d'utilisation qui doivent accompagner tous les articles de puériculture et qui conditionnent la sécurité des enfants.
- Vérifier la solidité des pièces qui sont le plus sollicitées, notamment les dispositifs de pliage, de freinage ou de verrouillage, les harnais et ceintures de sécurité, les roues des poussettes, les poignées des transats.

Le matériel pédagogique (jeux, jouets)

Les jouets doivent être sécurisés pour les enfants qui les utilisent. Des exigences spécifiques sont imposées aux jouets que des enfants de moins de trois ans peuvent être amenés à manipuler. Elles concernent la taille des éléments et pièces détachables, l'utilisation de certains produits chimiques, l'hygiène...

Les jouets conçus pour plaire à la fois aux enfants de moins de 36 mois et aux enfants plus âgés, doivent respecter les exigences applicables aux jouets destinés aux enfants de moins de 36 mois.

Les jouets qui sont destinés aux enfants de moins de 36 mois, leurs éléments et leurs pièces détachables sont de dimension suffisante pour empêcher leur ingestion ou leur inhalation. Cette prescription s'applique également aux autres jouets destinés à être mis en bouche ainsi qu'à leurs éléments et leurs pièces détachables.

Les jeux et jouets seront adaptés à l'âge des enfants accueillis.

- Lire la notice du jouet pour vérifier qu'il respecte les exigences des normes de sécurité en vigueur.
- Respecter les indications de limite d'âge.

Pour les professionnel(le)s :

Nettoyer et rincer les jouets de façon régulière et tous les jours en période de maladies contagieuses.





10 LES DÉPLACEMENTS À L'EXTÉRIEUR DU LOGEMENT



LA RUE ET SES DANGERS

La rue n'est pas un lieu où l'on peut jouer, courir... L'enfant n'a pas la même perception que l'adulte de l'environnement. Il ne peut pas évaluer la distance ni la vitesse d'un véhicule. Son champ visuel est limité et il ne voit bien que ce qui se trouve en face de lui.

NE JAMAIS LAISSER UN ENFANT SEUL. NE JAMAIS UTILISER DE CASQUE AUDIO, NI SON PORTABLE, NE PAS FUMER. RESTER TRÈS ATTENTIF ET VIGILANT.



◇ DANGERS

△ RISQUES

+ PRÉVENTIONS

• A pied

- Accident de la circulation
- Chute
- Projection / Collision

- Faire marcher l'enfant sur le trottoir côté mur ou maison.
- Lui donner la main.
- Lui apprendre à s'arrêter, à regarder à droite et à gauche avant de traverser.
- Reconnaître les signaux lumineux et sonores.
- Traverser dans les passages piétons.
- Montrer le « bon exemple ».
- Ne pas utiliser de casque audio, ni le portable, ne pas fumer.

Pour les professionnel(le)s :

- Avoir une fiche récapitulative des enfants avec le numéro de téléphone des parents.
- Ne pas sortir le chien en même temps.
- Avoir un équipement qui permet d'être visible.
- Pour les poussettes, avoir un équipement adapté à la saison.

• A vélo

- Accident de la circulation
- Chute
- Projection / Collision

- Port du casque obligatoire, à la bonne taille et correctement attaché.
- Lui apprendre les règles élémentaires du code de la route, à savoir entre autre rouler à droite...
- Si l'enfant est sur le porte-bagages : siège homologué et port du casque obligatoires.

• En voiture

- Projection
- Traumatisme
- Fracture / Lésion viscérale

- Obligation d'utiliser un système de retenue homologué et adapté à l'enfant en fonction de la législation en vigueur.
- Veiller à ce que l'enfant reste toujours attaché, même pour un petit trajet.
- Mettre la sécurité enfant pour bloquer l'ouverture des portières et vitres arrière.
- Ne pas laisser l'enfant seul dans la voiture.



10 LES DÉPLACEMENTS À L'EXTÉRIEUR DU LOGEMENT



L'UTILISATION D'UN VÉHICULE

Ne jamais laisser un enfant seul dans votre véhicule

- Chaque enfant transporté en voiture doit disposer de son propre système de retenue adapté à sa morphologie (sans manteau permettant une tension des sangles) et doit être installé à une place équipée d'une ceinture de sécurité
- L'utilisation de sièges homologués est obligatoire

Pour les professionnel(le)s :

- Avoir une attestation d'assurance qui spécifie que le véhicule servira pour le transport des enfants accueillis
- Le ou la conjoint (e) de l'assistant(e) maternel(le) peut être le conducteur à condition que l'assistant(e) maternel(le) soit présent dans le véhicule avec les enfants accueillis.

Pour se tenir informé de l'évolution de la législation en matière de normes :

www.legifrance.gouv.fr

www.afnor.org

www.securiteconso.org

Concernant l'évolution en matière de sécurité routière :

www.securite-routiere.gouv.fr

EN VOITURE : 1 PLACE = 1 CEINTURE = 1 SIEGE AUTO = 1 ENFANT



LES NUMEROS UTILES SONT À METTRE PRÈS D'UN TÉLÉPHONE

Pour une urgence médicale : **faites le 15**

Centre anti-poison de Lille : **composez le 0800 59 59 59**

Renseignements demandés : âge, poids de l'enfant, heure de l'ingestion, quantité absorbée ; garder l'emballage sous les yeux pour donner la composition du produit.

En cas d'incendie, pour appeler les pompiers : **faites le 18**

Hôtel du Département

14, boulevard Georges-Chauvin - 27000 Evreux

Tél. 02 32 31 50 50

Fax 02 32 33 68 00

eureennormandie.fr

